

PROCES VERBAL

L'an Deux Mille Quatorze, le Treize octobre à 18 heures, le Conseil de la Communauté de Communes d'Auzances-Bellegarde, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la salle du Conseil de la Mairie d'Auzances, sous la présidence de Monsieur Pierre DESARMENIEN, Président.

Nombre de conseillers en exercice : 40

Date de convocation du Conseil : 08.10.2014

Nombre de membres	40
Présents	37
Représentés	1
Votants	38
Exprimés	38
Pour	38
Contre	0
Abstentions	0

Présents : Mmes Descloux, Simon, Péroche, Mrs Boyer, Robby, Bonnaud, Bigouret, Joulot, Mme Simonet, Mrs Echevarne, Jouandeau, Perrier, Ribière, Raillard, Mmes Virgoulay, Lavaud, Mrs Richin, Novais, Saintemartine, Payard, Mmes Agabriel, Jary, Mr Vernade, Mrs Bondue, Saint-André, Mmes Plas, Méanard, Mrs Aubert, Désarménien, Bénito, Fontvielle, Mme Chaumetton, Mr Grange, Mme Pinlon, Mrs Bujadoux, Picaud, Mme Gerbe.

Pouvoir : David SCHMIDT donne pouvoir à Jacqueline JARY

Absents : Jean-Jacques VELLOTT, Anaïs BRUNET

Secrétaire de séance : Françoise SIMON

**Délibération n° 2014-180 en date du 13 Octobre 2014
portant adhésion au dispositif Espace Numérique de Travail (ENT)
à titre expérimental**

Nombre de membres	40
Présents	36
Représentés	1
Votants	37
Exprimés	37
Pour	37
Contre	0
Abstentions	0

Le président rappelle au Conseil communautaire que 3 classes de l'école primaire d'Auzances et une classe de l'école de Mainsat souhaitent intégrer le dispositif « Espace Numérique de Travail – ENT ».

L'Espace Numérique de Travail « iconito plus » s'inscrit dans le projet du Ministère de l'Education Nationale : faire entrer l'école dans l'ère du numérique.

C'est un espace sécurisé en ligne accessible avec un identifiant et un mot de passe, selon 3 profils (enseignant, élève, parent), permettant la création de blog, agenda minimail etc....

Le coût annuel par classe est confirmé à 65 €.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide d'adhérer à ce dispositif et de le mettre en place dans les classes volontaires à titre expérimental pour l'année scolaire 2014-2015.
- autorise le Président à signer les conventions avec la Direction des services Départementaux de l'Education Nationale de la Creuse et le Réseau de Création et d'Accompagnement Pédagogiques du Limousin et tout document relatif à ce dossier.

**Délibération n° 2014-181 en date du 13 Octobre 2014
portant validation de l'avant-projet définitif, du plan de financement prévisionnel, et de
l'autorisation de dépôt des demandes de subvention pour la Maison de Santé
Pluridisciplinaire à Auzances**

Le Président présente au Conseil, l'état d'avancement du projet d'aménagement d'une Maison de Santé Pluridisciplinaire à Auzances dans les locaux de l'ancien hospice. Ce projet en est désormais au stade de l'avant-projet définitif.

Le Président rappelle au Conseil la nécessité de disposer sur notre territoire d'un outil de travail attractif pour les professionnels de santé.

Le Conseil, après en avoir délibéré :

- Valide l'avant-projet définitif
- Approuve le plan de financement prévisionnel suivant :

Total travaux H.T 896 014,00 €

Honoraires et frais divers 183 017,00 €

TOTAL DEPENSES 1 079 031,00 €

Subvention sollicitée auprès du Conseil
Régional du Limousin 269 757,75 €

Subvention sollicitée auprès de l'Etat/DETR 269 757,75 €

Subvention sollicitée auprès du Conseil
Général de la Creuse 107 903,10 €

Emprunt C.C.A.B 431 612,40 €

TOTAL RECETTES 1 079 031,00 €

- charge le Président de solliciter une subvention auprès de la Région Limousin d'un montant de 269 757,75 € (soit 25 % de la dépense subventionnable)
- charge le Président de solliciter une subvention au titre de la DETR – Année 2014 – d'un montant de 269 757,75 € (soit 25 % de la dépense subventionnable)
- charge le Président de solliciter une subvention auprès du Conseil Général de la Creuse d'un montant de 107 903,10 € (soit 10 % de la dépense subventionnable)
- insiste sur la nécessité d'obtenir les financements précités, sans lesquels le projet ne pourra être concrétisé, compte tenu de l'importance des montants des loyers qui en découleraient. En effet il est impératif que cet équipement reste attractif et réponde aux besoins futurs des habitants de notre territoire en matière d'accès aux soins de premier recours.
- autorise le Président à réaliser toutes démarches utiles et à signer tous documents nécessaires au bon aboutissement de cette opération.

**Délibération n° 2014-182 en date du 13 Octobre 2014
portant sur la prise de compétence Aménagement numérique**

Le président informe le Conseil communautaire de la possibilité pour la Communauté de Communes de prendre la compétence « Aménagement espace intercommunal ».

Il s'agirait pour la Communauté de Communes de mettre en place des actions tendant à favoriser l'utilisation des Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (NTIC), dont l'aménagement numérique du territoire.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- la prise de compétence « Aménagement Espace Intercommunal »
- l'extension des statuts intercommunaux comme suit : « Mise en place d'actions tendant à favoriser l'utilisation des NTIC dont l'aménagement numérique du territoire : étude et développement des communications à haut débit et très haut débit sur le territoire de la Communauté de Communes Auzances Bellegarde, en cohérence avec les réseaux d'initiative publique, par référence à l'article L1425-1 du CGCT »
- autorise le Président à réaliser toutes démarches utiles et à signer tous documents nécessaires au bon aboutissement de cette opération.

**Délibération n° 2014-183 en date du 13 Octobre 2014
portant sur une décision modificative budgétaire
vente CCAB / SODIAAL UNION**

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire la vente par la Communauté de Communes Auzances Bellegarde d'un ensemble immobilier sise au Lieudit DU PEYRAT section B427 sur la commune d'Auzances à la Société dénommée SODIAAL UNION à l'euro symbolique, par acte notarié en date du 27 juin 2014, faisant suite à la fin du crédit-bail au 30 juin 2014.

Monsieur le Président explique que, dans ce cadre, il y a lieu de régulariser budgétairement la sortie de l'immeuble de l'actif de la Communauté de Communes.

Le Conseil, après avoir entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, approuve la décision modificative suivante :

BUDGET ANNEXE ATELIER RELAIS

Régularisation de la sortie de l'actif CALC Auzances suite à la cession pour l'euro symbolique CCAB / SODIAAL UNION (fin du crédit-bail immobilier au 30 juin 2014)

Intitulé	DEPENSES			RECETTES		
	Compte	Opé.	Montant	Compte	Opé.	Montant
Bâtiments et installations 041	204422	H.O.	1 €			
Immeubles de rapport 041				2132	H.O.	1 €
Investissement			1 €			1 €

**Délibération n° 2014-184 en date du 13 Octobre 2014
portant sur le changement du système de commande du chauffage du Groupe Scolaire
d'Auzances**

Le Président indique au Conseil Communautaire que le système de commande du chauffage du groupe scolaire d'Auzances ne fonctionne plus.

Dans ce cadre, le Président explique qu'il y a lieu d'étudier, dans un premier temps, quel est le

système de commande de chauffage le plus adéquat à mettre en place et dans un second temps d'effectuer ces travaux.

Il rappelle également qu'un montant de 12 000 € HT est prévu au budget primitif 2014.

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu l'exposé du Président, après en avoir délibéré :

- autorise le Président à réaliser une étude et à effectuer les travaux nécessaires à la remise en état du système de commande du chauffage du groupe scolaire d'Auzances et ce dans la limite des crédits inscrits au budget 2014,

- autorise le Président à réaliser toutes les démarches et à signer tous documents afférents à ce dossier.

Délibération n° 2014-185 en date du 13 Octobre 2014
Portant sur la consultation concernant la maîtrise d'œuvre pour les travaux de construction et d'aménagement de l'école de CHAMPAGNAT

Le Président fait part au Conseil Communautaire de la nécessité d'envisager des travaux de construction et d'aménagement pour l'école de CHAMPAGNAT.

Dans ce cadre, la Communauté de Communes Auzances-Bellegarde souhaite lancer une consultation concernant la maîtrise d'œuvre pour ce projet.

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu l'exposé du Président, après avoir délibéré, autorise le Président à lancer une consultation de maîtrise d'œuvre pour la construction et l'aménagement de l'école de CHAMPAGNAT.

Délibération n° 2014-186 en date du 13 Octobre 2014
Portant sur la demande de subvention au titre de la DETR 2015

Le président présente au Conseil Communautaire les dossiers pouvant faire l'objet d'une demande de subvention au titre de la DETR 2015.

Le Conseil, après en avoir délibéré, autorise le Président à déposer les dossiers de demande de subvention au titre la DETR pour :

- La rénovation du chauffage électrique du Groupe Scolaire d'Auzances
- Les Locaux scolaires de Champagnat
- Le relais de Services Publics

Le Conseil charge le Président de réaliser toutes les démarches utiles et à signer tous les documents nécessaires pour ces dossiers.

Délibération n° 2014-188 en date du 13 Octobre 2014
portant signature d'une convention avec les PEP23 pour le prêt de matériel dans les écoles pour le temps d'accueil périscolaire

Le président informe le conseil communautaire de la possibilité de conventionner avec les PEP 23 (Association Départementale des Pupilles de l'Enseignement Public) qui sont en mesure de nous apporter leur aide en matière de location de matériel, à un tarif très intéressant, mais aussi par l'intervention d'un animateur diplômé, dans le cadre de l'accueil périscolaire.

Le président rappelle que l'ensemble des Maires ayant une école sur leur territoire ont été destinataires des possibilités qu'offrent les PEP 23.

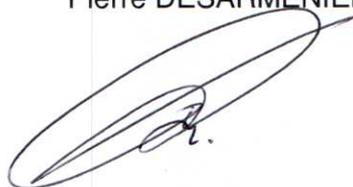
Le conseil communautaire, après en avoir délibéré décide d'autoriser le Président à signer la ou les conventions avec les PEP 23, en fonction des besoins de chaque école, et à réaliser toutes les démarches afférentes à ce dossier.

↳ **Questions diverses**

- Panneaux photovoltaïques à l'école d'Auzances
- Eolien => un courrier sera fait à Eolrès

La séance est levée à 20 h

Le Président,
Pierre DESARMENIEN



Le secrétaire,
Françoise SIMON

